

Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC  
Quartier Saint-Joseph – BP 16  
31420 AURIGNAC

Président : Jean-Luc GUILHOT

Téléphone : 05.61.98.73.40

Télécopie : 05.61.98.72.54

E-mail : [communaute-de-communes-aurignac@wanadoo.fr](mailto:communaute-de-communes-aurignac@wanadoo.fr)

Aurignac, le 22 mars 2005

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
du canton d'AURIGNAC

A Monsieur... *Michel*... *CABE*.....  
Délégué du Conseil Communautaire de la  
CCCA.

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réunion du Conseil Communautaire aura lieu, dans les locaux de la Communauté de Communes, le :

**Jeudi 31 mars à 21 h 00**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Vote du compte administratif 2004 et proposition de budget 2005,
- Vote des taux pour la fiscalité et les Ordures Ménagères,
- Demande de subvention pour l'achat de matériel,
- Demande de subvention pour les travaux supplémentaires de la piscine,
- Démarche Territoriale,
- Nomination du stagiaire affecté aux travaux ponctuels,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Président,  
*Jean-Luc GUILHOT*  
Jean-Luc GUILHOT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'AURIGNAC**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2005**

**Présents :** Voir liste d'émargement ci-jointe.

**Excusés représentés :**

Madame Eliane RAULET, représentant Monsieur Jean DE GALARD, délégué de la commune de Saint-André.

**Excusés :**

Monsieur Gérard LABATUT, délégué de la commune d'Aulon.  
Monsieur Christian GAILLEMIN, délégué de la commune d'Aulon.  
Madame Marie-Pierre REY, déléguée de la commune d'Aulon.  
Monsieur Claude BRUNET, délégué de la commune d'Aurignac.  
Madame Jacqueline GRANJON, déléguée de la commune d'Aurignac.  
Monsieur Claude FOUGERON, délégué de la commune d'Aurignac.  
Monsieur Pierre JUFFRAULT, délégué de la commune d'Aurignac.  
Monsieur Guy DUCOS, délégué de la commune de Peyrissas.  
Madame Christine BARO, déléguée de la commune de Samouillan.

**Absents :**

Monsieur Michel CISTAC, délégué de la commune d'Aurignac.  
Monsieur Guy DELMOTTE, délégué de la commune d'Aurignac.  
Madame Régine BOULP, déléguée de la commune d'Aurignac.  
Monsieur Jean-Claude BARTHE, délégué de la commune de Benque.  
Madame Anne-Marie BELLAN, déléguée de la commune de Bouzin.  
Monsieur Jean-François MARTIN, délégué de la commune de Cassagnabère-Tournas.  
Monsieur Didier BARTHE, délégué de la commune d'Eoux.  
Monsieur Jean-Louis TRESCAZES, délégué de la commune de Latoue.  
Monsieur Jean-Louis PLEGAT, délégué de la commune de Montoulieu.  
Monsieur Jean-Michel PABON, délégué de la commune de Samouillan.  
Monsieur Charles DUCOS, délégué de la commune de Terrebasse.

**Nombre de délégués :**           **54**

Présents :                   33  
Excusés représentés : 1  
Excusés :                   9  
Absents :                   11

**Assistaient à cette réunion :**

Mademoiselle Sylvie ALABRO, trésorière.  
Monsieur Jacques DURRIEU, Conseiller Général du Canton d'Aurignac.

Monsieur Thierry VIGNEAUX est élu secrétaire de séance.

*Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.*

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2005 est adopté.

Mademoiselle ALABRO, perceptrice, va présenter successivement les comptes administratifs 2004 et les propositions de budget 2005 du budget principal ainsi que des budgets annexes.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte Administratif 2004 :**

Mademoiselle ALABRO fait lecture des *dépenses de fonctionnement* du compte administratif, en précisant les prévisions et les réalisations correspondantes.

A l'article 6067 (fournitures scolaires), elle explique la différence entre les prévisions, nulles, et les réalisations d'un montant de 18 763,16 € par le fait que l'on pensait au départ que la Caisse des Ecoles paierait les fournitures scolaires alors que c'est la CCCA qui a dû s'en acquitter.

En ce qui concerne l'article 6355 (taxes et impôts sur les véhicules), Monsieur le Président explique l'importante différence entre le prévu (1 500 €) et le réalisé (6 716,24 €) par le paiement en 2004 d'un impayé de la taxe à l'essieu depuis la création de la CCCA (la sous-préfecture ayant informé à l'époque que cette taxe n'était pas due).

Monsieur CABE suggère que les budgets soient numérotés, car il y en a eu plusieurs moutures.

Madame LABAT demande confirmation que l'article 61522 (entretien de bâtiments) constitue bien une réserve d'argent. Monsieur le Président le confirme.

Madame REY s'interroge sur l'attribution de l'article 6188 (autres frais divers). Mademoiselle ALABRO lui répond qu'il s'agit des contributions aux organismes de regroupement tels que le SIVOM.

Monsieur LAJOUS demande si l'article 6413 (rémunération de personnel non titulaire) comprend le personnel du SIAH.

Monsieur le Président lui répond que cet article ne regroupe que les salaires de Maïwenn Brochard (assistante en langues auprès des écoles), d'Arnaud Senges (agent d'entretien) et de Gaëlle Puisségur (entretien des locaux de la CCCA).

Monsieur DELGADO s'interroge, en ce qui concerne les subventions, que celle de la MARPA n'ait pas été attribuée.

Monsieur le Président lui répond que cette subvention n'a pas été demandée par la MARPA. Il précise qu'en 2005, aucune subvention n'est inscrite au budget pour cet organisme puisque son Président et son trésorier sont les mêmes personnes que le Président et le Vice-Président de la CCCA et qu'il y aurait donc, dans ce cas, gestion de fait, ce qui est illégal.

En résumé, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 316 053,92 € pour un montant prévisionnel de 1 577 615 €

Mademoiselle ALABRO fait ensuite lecture des *recettes de fonctionnement* du compte administratif.

Madame LABAT s'interroge sur l'article 70688 (autres prestations de services). Monsieur le Président lui précise qu'il s'agit des produits du tri. Il ajoute que cette évaluation est relativement difficile à exprimer, chaque collectivité n'étant pas comptabilisée individuellement mais qu'il y a une quote-part, une estimation au poids...

Madame REY demande des explications sur les attributions des articles 776 (différences sur réalisations) et 777 (quote-part des subventions transférées).

Mademoiselle ALABRO lui répond que le 776 sert à constater les moins-values sur les cessions d'immobilisation et que le 777 est affecté aux reprises de subventions.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 545 575,70 € pour un montant prévisionnel de 1 577 615 €. L'excédent reporté s'élève à 97 729,12 €

Elle fait maintenant lecture des *dépenses d'investissement*.

Monsieur CABE fait remarquer qu'il y a une différence, en ce qui concerne la piscine et le hangar, entre ce qui est inscrit au budget et le document annexe qui leur a été fourni.

Monsieur le Président explique que le tableau du document annexe représente ce qui a été payé effectivement et que certaines études (telles que le géomètre ou les sondages) ont été payées en 2003.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 557 594,50 € pour un montant prévisionnel de 3 605 742 €. Le déficit d'investissement reporté est de 521 500,09 €

La lecture des *recettes d'investissement* n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 2 269 996,74 € pour un montant prévisionnel de 5 252 206 €

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2004 est de - 287 597,76 €

Le solde des restes à réaliser au 31/12/2004 est de 419 388 €

Le résultat d'investissement global pour 2004 est donc de 131 790,24 €

Mademoiselle ALABRO informe que le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

***Le compte administratif 2004 de la Communauté de Communes du Canton d'Aurignac est adopté à l'unanimité.***

### **Budget Prévisionnel 2005 :**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'une première mouture du budget a été examinée lors de la réunion du bureau ; aujourd'hui, une seconde mouture sera proposée, présentant une variante au niveau des taux d'imposition.

Mademoiselle ALABRO donne lecture des *dépenses de fonctionnement*, article par article.

Monsieur CABE s'interroge sur l'article 6238 (publicité, publications-divers). Monsieur le Président précise qu'il s'agit des guides pour le tri sélectif et des annonces diverses dans les journaux dont certains, nationaux, sont assez onéreux. Il ajoute à la demande de Monsieur

CABE que si les guides de tri ont déjà été distribués, un rappel est prévu dès le début de la collecte sélective.

Madame LABAT s'interroge sur la dépense budgétisée à l'article 617 (études et recherches). Monsieur le Président explique que cette dépense est afférente à la démarche territoriale. Il reprecise le contexte : cette démarche avait été, dans un premier temps, été initiée par la Chambre d'Agriculture qui s'était engagée à faire le diagnostic gratuitement. Or, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les prestations de la Chambre d'Agriculture sont devenues payantes. Devant cet état de fait, Monsieur le Président a décidé de lancer une consultation. La chambre d'Agriculture a été consultée comme maître d'œuvre ainsi que l'A.D.V.A., l'A.D.A.S.E.A. et le cabinet Larsonneau. La Chambre d'Agriculture s'est révélée être la mois-disante avec un devis de 16 264,40 €TTC.

Monsieur le Président précise également que l'article 6256 (missions) est affecté au remboursement des frais de transport de l'assistante en langues, Maïwenn Brochard (sur la base de 0,26 €du kilomètre).

L'article 73961 (chapitre 014) concerne le reversement de la Taxe Professionnelle aux communes.

Le montant global des dépenses de fonctionnement budgétisé pour l'année 2005 s'élève ainsi à 1 787 558 €

Mademoiselle ALABRO donne lecture des *recettes de fonctionnement*.

Madame LABAT s'étonne du montant imputé à la taxe sur les ordures ménagères (296 000 €). Monsieur le Président explique que, sur cette première mouture de budget, une augmentation de 12,12 % a été appliquée pour parvenir à un produit de 296 000 €. Cette augmentation trouve en partie son origine dans la mise en place des plateformes de tri ainsi que dans le transport des bennes à la déchetterie. Par ailleurs, n'a pas été pris en compte le salaire complet d'un agent puisque celui qui est affecté à la déchetterie est encore en CEC.

Il ajoute que, lorsque la collecte sélective sera mise en place, il faudra probablement instaurer une tournée supplémentaire, en espérant que les deux agents actuels pourront à la fois collecter les ordures ménagères et le tri.

Madame REY demande si l'on devra collecter aussi souvent.

Monsieur le Président lui répond que cela est difficile à déterminer.

Monsieur CABE rappelle qu'il y a trois ans, il avait prévu une pareille augmentation.

Monsieur le Président souligne que le produit du tri est difficile à anticiper. On peut penser qu'il sera au maximum de 15 000 €. Il communique les chiffres de l'augmentation donnés par le SIVOM :

- coût du traitement : augmentation de 4 %.
- coût du tri : augmentation de 6,4 %.
- coût du transport : augmentation de 3 %.

Monsieur ESTINES fait remarquer que les gens finiront par ne plus payer.

Monsieur le Président note que l'investissement n'est pas ce qui, à terme, coûtera le plus cher. Pour la déchetterie, l'investissement a été évalué à 10 €par habitant.

Madame LABAT rappelle que ces investissements (collecte sélective, tri) relèvent de la loi.

Monsieur le Président précise par ailleurs que la loi risque, à terme, d'imposer deux agents (rippeurs) derrière le camion au lieu d'un seul. Cette norme est déjà obligatoire lorsque la collecte se fait des deux côtés de la rue.

Monsieur le Président communique maintenant les taux correspondant aux contributions directes pour un produit de 296 000 €:

- Taxe d'habitation : 4,28 %
- Foncier bâti : 6,32 %
- Foncier non bâti : 29,45 %

La taxe professionnelle reste à 14,17 %.

Monsieur ESTINES fait remarquer que le Département et la Région augmentent également leurs taux et se demande jusqu'où cela ira.

Monsieur le Président informe que l'on reviendra sur ce point dans la présentation de la deuxième mouture du budget.

Monsieur MAILHO intervient pour signaler que bon nombre d'hébergeurs n'appliquent pas la taxe de séjour alors que cette taxe est normalement soumise à déclaration. Il s'agirait de demander aux maires des communes de recenser l'ensemble des hébergeurs de leur territoire.

Les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec les dépenses pour un montant de 1 787 558 €

Mademoiselle ALABRO donne lecture des *dépenses d'investissement* dont le montant global prévisionnel est de 2 785 361 €

Monsieur LAJOUS trouve le coût du hangar très important (404 171 €).

Monsieur le Président lui répond que cette estimation est celle de l'architecte et que ce montant ne comprend pas que le seul hangar mais également le parking qui sera situé devant la CCCA (public) et derrière le hangar (personnel). Il est également prévu dans le projet des cuves à fuel (blanc et rouge) ainsi qu'une aire de lavage.

Monsieur LAJOUS souligne tout de même que l'on devrait avoir une autre réflexion sur l'occupation de l'espace et demande s'il ne serait pas possible de déplacer les pompes.

Monsieur le Président lui répond que cette solution avait déjà été évoquée, puis abandonnée. Il ajoute que le hangar s'avèrera, tôt ou tard, indispensable pour loger le matériel qui, à ce jour, se trouve trop éparpillé.

Mademoiselle ALABRO donne maintenant lecture des *recettes d'investissement* dont le montant est égal aux dépenses.

D'emblée, Monsieur le Président donne une explication à l'emprunt de 182 600 €: il sert à équilibrer le budget et à éviter que l'on vire cette même somme à la section de fonctionnement. A l'article 61522 (entretien des bâtiments) des dépenses de fonctionnement, les 123 485 € seront toujours à temps d'être virés.

Il présente maintenant la deuxième mouture du budget qui constitue une seconde proposition basée sur une variation des taux des contributions directes et des ordures ménagères, mais également sur un report d'un an du projet de hangar.

Les nouveaux taux se déclinent ainsi :

- taxe d'habitation : 3,52 % (au lieu de 4,24 %)
- Foncier bâti : 5,20 % (au lieu de 6,32 %)
- Foncier non bâti : 24,24 % (au lieu de 29,45 %)

La taxe sur les ordures ménagères est de 11,27 % (au lieu de 12,12 %).

Cela engendre bien entendu une perte de produit de 90 000 € par rapport à la première proposition.

En ce qui concerne le hangar, il serait peut-être bon d'attendre ce qu'il va advenir des locaux de la D.D.E. Si les locaux s'avéraient récupérables, ce serait une solution envisageable pour y loger le hangar à moindres frais.

Monsieur LAJOUS trouve l'idée plutôt bonne mais souligne qu'il ne faudrait pas souhaiter pour autant le départ de la D.D.E.

A ce sujet, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BOUBE :

Celui-ci s'avoue préoccupé par la fiscalité qui, lorsqu'on fait une simulation, affiche une augmentation de plus de 33 % pour la seule CCCA (calcul fondé sur la première mouture du budget). Il informe que, depuis 2002, la fiscalité a augmenté de 200 %, augmentation due notamment à la question des transferts. Il ne se positionne pas pour l'augmentation de la fiscalité mais se soucie néanmoins de l'avenir. Le constat est le suivant : la dette augmente et l'on ne génère pas vraiment de recettes. Dans ce cas, il est parfois nécessaire d'augmenter les impôts, ce que le contribuable peut comprendre et accepter s'il constate des réalisations concrètes et positives. Or, ce n'est actuellement pas le cas : il n'y a pas, aujourd'hui, de retombées pertinentes ni génératrices pour l'ensemble de la population.

Devant le désengagement de l'Etat, il faudra assumer ses responsabilités. Ce désengagement va nécessairement entraîner une augmentation des frais de fonctionnement ; la masse salariale risque d'exploser, conséquence directe des embauches qu'il faudra réaliser (comme, par exemple, un technicien capable de remplacer les services de l'ATESAT qui sera délocalisée). Par ailleurs, de nombreux contrats aidés arrivent à leur terme et l'embauche de ces agents correspond la plupart du temps à un besoin réel.

Monsieur BOUBE trouve l'augmentation de 33 % beaucoup trop conséquente et pense que le hangar n'est pas une réalisation prioritaire. En ce qui concerne l'hypothèse de la récupération des locaux de la D.D.E., il pense que ces derniers resteront probablement à la D.D.E., même si la partie qui travaille pour les communes (ATESAT, permis de construire) est regroupée sur Saint-Gaudens.

Enfin, les élus commingeois devront peut-être se mobiliser et faire pression sur le préfet afin de lui imposer une concertation visant à ce que le service public reste viable sur notre territoire. Aujourd'hui, la population est en augmentation sur le canton et il serait totalement paradoxal que les services publics ne participent pas au cadre de vie de cette population nouvelle.

Monsieur BOUBE conclue en réaffirmant la nécessité d'installer sur le canton des activités qui génèrent des recettes (d'où le nécessaire développement de la zone artisanale) et en indiquant sa volonté de voir repousser certains investissements.

Monsieur le Président fait remarquer que ce sont les investissements passés qui pèsent sur le budget actuel.

Le problème que posent les investissements lui permet d'enchaîner sur le projet du musée d'Aurignac dont il va maintenant communiquer les chiffres à l'Assemblée (chiffres connus depuis la réunion du comité de pilotage du 22 mars).

Le coût global TTC de ce projet est évalué par le cabinet d'étude à 3 161 840,08 €. Par ailleurs, l'ensemble des partenaires institutionnels (DRAC, Conseil Régional, Conseil Général) ont assuré qu'il n'y avait aucune économie possible sur le projet.

Monsieur MAILHO prend la parole pour clamer son indignation : il y a cinq ans, le projet était de 1 000 000 d'€. Il a donc plus que triplé dans ce laps de temps, ce qui paraît incroyable. Monsieur CABE assure que l'architecte ne manque pas de sérieux mais que ce sont les normes de sécurité qui font exploser le budget. Il a fait le calcul de ce que la CCCA devrait rembourser par an au titre de l'investissement et parvient au chiffre de 50 000 €. Par ailleurs, les montants des subventions ne sont pas garantis au jour d'aujourd'hui.

Madame LABAT estime que le projet est trop important par rapport au niveau du canton et suggère de penser une association avec d'autres communes.

Monsieur le Président souligne qu'à l'heure actuelle, le débat n'est pas si avancé et que Saint-Gaudens mis à part, les autres Communautés de Communes sont à peu près du même niveau.

Monsieur LAJOUS informe qu'une proposition a été faite au niveau du gouvernement de supprimer l'impôt foncier. Cette mesure intéresse plus particulièrement les agriculteurs situés aux abords des grandes villes où cet impôt se révèle de plus en plus onéreux. Il souligne que cette mesure, si elle est appliquée, aura nécessairement des conséquences sur les Communautés de Communes.

Monsieur le Président n'est pas de son avis : si on supprime un impôt, on le remplacera forcément par un autre. Le débat a été le même pour la taxe professionnelle et toutes les propositions ont jusqu'à ce jour échouées car l'Etat, comme les collectivités, a besoin d'argent.

Monsieur le Président demande l'avis de l'Assemblée pour le projet de musée : faut-il continuer les études ou arrêter là les avancées ?

Monsieur BOUBE note que, quelles que soient les subventions, il restera toujours 20 % à la charge de la collectivité.

Monsieur MAILHO pense que l'on doit se tourner vers un projet moins ambitieux qui permettrait tout de même d'avoir un musée sur Aurignac.

Monsieur le Président lui répond qu'à l'heure actuelle, un musée « exposition » n'attire plus personne ; d'où l'idée d'un musée interactif mais qui visiblement dépasse les possibilités financières de la CCCA.

Monsieur MAILHO s'étonne de ce que les financeurs puissent changer de discours en si peu de temps.

Monsieur le Président souligne que les normes en matière d'accueil de public et de sécurité évoluent très vite et sont désormais drastiques.

Monsieur FERAUT prend la parole pour revenir sur l'augmentation des taux de la première proposition de budget qu'il trouve très importante et reste persuadé que la CCCA ne peut pas, pendant les trois ou quatre années à venir, supporter un projet tel que celui du musée ou de la forêt de Saint-André/Fabas. Il constate que les emprunts vont encore augmenter l'an prochain, que la piscine coûte déjà cher et qu'une deuxième tranche est à venir. Par ailleurs, il rappelle qu'il va falloir envisager d'intégrer les emplois aidés lorsqu'ils arriveront à échéance (notamment les agents du portage de repas).

Monsieur LAJOUS remarque que des projets tels que la forêt ou le musée n'auraient pas du être portés par la CCCA mais qu'ils auraient dû être envisagés dans un cadre beaucoup plus large.

Madame LABAT suggère de parler de tout cela dans le prochain journal de la CCCA afin de l'expliquer à la population.

Monsieur FERAUT lui répond que cette tâche d'information incombe tout aussi bien aux maires qui se doivent d'informer leur collectivité. Il rappelle que le Président de la CCCA s'est proposé d'assister aux conseils municipaux des communes pour justement parler des projets intercommunaux.

Monsieur SOULA intervient pour revenir sur le projet du musée ; il admet que, tel qu'il est présenté actuellement, il est irréalisable sur un plan financier mais pense qu'il serait tout de même souhaitable d'aller au bout des discussions pour savoir si une autre solution ne pourrait être envisagée.

Monsieur le Président rappelle que les études en cours le sont sur ce projet précisément et qu'il n'est pas certain que les financeurs s'engagent de la même manière sur un autre projet,

notamment l'Etat et la Région qui financeront uniquement dans le cadre d'un « projet de Pays ».

Monsieur FITTE prend la parole et donne son sentiment : il constate qu'on est allé trop loin dans les projets, qu'on les a démarré trop tôt, sans prévoir l'avenir, cette « précipitation » étant peut-être due à la jeunesse de la CCCA. Il suggère, pour les futurs grands projets, de créer des commissions ayant pour but des discussions et des échanges préalables.

Monsieur le Président lui fait remarquer que le projet de la piscine a été discuté pendant un an avant d'être lancé.

Monsieur FERAUT souligne que le coût final d'un projet est toujours supérieur aux prévisions car il y a nécessairement des imprévus qui génèrent des surcoûts.

Monsieur le Président approuve son raisonnement et donne en exemple les réalisations des locaux de la CCCA et de la piscine.

Monsieur SOULA rappelle que, pour la piscine, le choix a été fait en connaissance de cause. Il espère que le rôle de la CCCA ne se cantonnera pas à couvrir les charges de fonctionnement. A terme, l'augmentation de la population devrait générer davantage de recettes.

Monsieur DELGADO souscrit à ce discours : la population nouvelle va engendrer un développement en terme de service. Il prend l'exemple de l'association Tremplin qui travaille dans des locaux désormais trop exigus : il est primordial que les locaux soient adaptés à l'accueil de la population. Par ailleurs, il est nécessaire de faire un plan prévisionnel des priorités pour les années à venir.

Monsieur le Président lui rétorque que l'on peut difficilement extrapoler sur les recettes à venir. Par contre, il est vrai qu'il faut à tout prix chercher à augmenter les recettes, notamment par la taxe professionnelle, d'où l'importance de la zone artisanale.

Monsieur CABE revient sur l'augmentation des taux et craint, si l'on reste trop bas, de se priver de « fond de roulement ».

Monsieur FERAUT lui fait remarquer qu'il n'y a aucun problème de trésorerie.

Monsieur CABE lui répond que l'on va tout de même faire un emprunt de 182 600 € et qu'il n'y a rien en face.

Monsieur le Président rectifie ce propos : on ne fera pas cet emprunt qui sert uniquement à équilibrer le budget. Par ailleurs, pour l'année prochaine, il espère que la croissance des bases sera suffisamment conséquente pour compenser. Pour cette année, il pense qu'une augmentation d'environ 10 % devrait s'avérer suffisante.

Le budget est maintenant mis au vote de l'Assemblée :

Budget n° 1 :

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 0  |
| Contre :        | 34 |
| Abstentions :   | 0  |
| Refus de vote : | 0  |

Budget n° 2 :

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 34 |
| Contre :        | 0  |
| Abstentions :   | 0  |
| Refus de vote : | 0  |

***La deuxième proposition de budget est adoptée à l'unanimité (rappel des taux : TH : 3,52 % ; FB : 5,20 % ; FNB : 24,24 % ; ordures ménagères : 11,27 %).***

Mademoiselle ALABRO rappelle qu'il y avait jusqu'à présent deux zones pour les ordures ménagères (une zone pour Aurignac et une zone pour le reste du canton). Il s'agit aujourd'hui d'uniformiser le tout en une zone unique comprenant un seul taux.

L'avis de l'Assemblée est demandé pour cette unification.

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Refus de vote : 0

*La zone et le taux uniques sont adoptés à l'unanimité pour les ordures ménagères.*

## **PORTAGE DE REPAS**

### **Compte Administratif :**

Mademoiselle ALABRO donne lecture du compte administratif 2004 : les *dépenses de fonctionnement* s'élèvent à 60 089,64 € et les *recettes de fonctionnement* à 60 090,44 €  
Pour l'*investissement*, les *dépenses* s'élèvent à 26 091,78 € et les *recettes* à 29 214,57 €

Monsieur le Président donne le bilan de l'année 2004 : 5 923 repas ont été servis. Le travail des deux agents a par conséquent porté ses fruits. Cela représente un total de 33 foyers et de 40 personnes sur l'ensemble du canton. Toutefois, les 2/3 des personnes se concentrent sur Aurignac (6 foyers), Alan (4 foyers) et Aulon (7 foyers) et l'on constate que six communes ne sont pas desservies.

Le bilan détaillé sera joint au présent compte-rendu.

Vote :  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Refus de vote : 0

*Le compte administratif du budget annexe « portage de repas » est adopté à l'unanimité.*

### **Budget Prévisionnel 2005 :**

Mademoiselle ALABRO fait lecture du budget 2005 : les dépenses et les recettes de fonctionnement sont évaluées à 72 423 € les dépenses d'investissement à 9 379 € et les recettes d'investissement à 13 943 €

Le résultat d'investissement global pour l'année 2004 est de 3 122,79 €

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation du prix des repas a été validée par le bureau (passage à 6 € et 6,50 € en fonction des revenus).

Madame LABAT demande si cela sera plus rentable en cas d'augmentation du nombre de repas.

Monsieur le Président lui répond que si ce n'est pas plus rentable, cela s'amortira mieux.

Vote du budget :  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Refus de vote : 0

Vote de l'augmentation du prix des repas :  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Refus de vote : 0

*Le budget prévisionnel 2005 du budget annexe « portage de repas » est adopté à l'unanimité.*

*Le passage du prix des repas à 6 € et 6,50 € est adopté à l'unanimité.*

### **LOGEMENTS COMMUNAUX**

#### **Compte Administratif :**

Mademoiselle ALABRO fait lecture du compte administratif 2004 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 218,22 € et les recettes de fonctionnement à 160 167,34 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 234 392,47 € et les recettes d'investissement à 162 374,28 €

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2004 est de – 72 018,19 €

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

*Le compte administratif du budget annexe « logements communaux » est adopté à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.*

#### **Budget Prévisionnel 2005 :**

Mademoiselle ALABRO donne lecture du budget prévisionnel 2005 : les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 103 189 €, les dépenses et les recettes d'investissement à 145 460 €. Le résultat d'investissement global est de – 174 958,19 €

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

*Le budget prévisionnel du budget annexe « logement communaux » est adopté à l'unanimité.*

### **ZONE ARTISANALE**

Il n'y a pas de Compte Administratif car il n'y a pas eu de réalisations en 2004.

Pour le budget, il est proposé de reconduire les mêmes chiffres que l'année dernière, à savoir :  
En investissement (dépenses et recettes) 604 103 € et en fonctionnement (dépenses et recettes)  
120 083 €

Vote :  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Refus de vote : 0

*Le budget prévisionnel du budget annexe « zone artisanale » est adopté à l'unanimité.*

## **DELIBERATIONS**

### **- Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat de matériel :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'achat d'un certain nombre de matériel avait déjà été décidé lors du dernier Conseil Communautaire. Il s'agit aujourd'hui de faire les demandes de subvention auprès du Conseil Général.

Ces achats concernent le matériel suivant :

- une nacelle (pour un montant de 17 975 €HT) : *adopté à l'unanimité.*
- un véhicule de service (pour un montant de 9 216,80 €HT) : *adopté à l'unanimité.*
- un véhicule pour les travaux ponctuels (pour un montant de 21 783 €HT) : *adopté à l'unanimité.*
- une remorque (pour un montant de 1 200 €HT) : *adopté à l'unanimité.*
- un tracteur-tondeuse (d'un montant à déterminer) : *adopté à l'unanimité.*

### **- Démarche Territoriale :**

Monsieur le Président rappelle la consultation qui a été lancée pour effectuer un diagnostic de territoire dans le cadre de la démarche territoriale. Sur les quatre organismes consultés (Chambre d'Agriculture, A.D.V.A., A.D.A.S.E.A. et cabinet Larsonneau), la Chambre d'Agriculture s'est révélée la moins-disante avec un montant 16 264,40 TTC. Il est donc proposé de retenir cet organisme pour effectuer la démarche territoriale.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **- Travaux supplémentaires à la piscine :**

Monsieur le Président rappelle que les travaux supplémentaires de la piscine s'élèvent à un montant de 42 025 €. Il s'agit de délibérer pour la demande de subvention.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **- Nomination de l'agent affecté aux travaux ponctuels :**

Monsieur le Président rappelle que le contrat de Monsieur SENDES, agent chargé des travaux ponctuels, arrive à échéance le 15 avril 2005. Il s'agit de le nommer stagiaire sur le grade d'agent d'entretien.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**- Modification du tarif pour la location du chapiteau :**

Monsieur le Président rappelle que le coût du montage du chapiteau avait été estimé à 2,50 €/m<sup>2</sup> car on y avait alors inclus les emplois aidés. Or, aujourd'hui, ces emplois arrivent à échéance. Il est donc proposé d'augmenter le prix à 3 €/m<sup>2</sup> (tarif comprenant montage et démontage). Par ailleurs, il est également proposé d'appliquer un forfait de 150 € pour les frais de déplacement à l'attention des communes situées hors du canton.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**- Modification du régime indemnitaire pour la filière administrative :**

Monsieur le Président explique que, pour ajuster plus équitablement les primes des agents de la filière administrative et afin de les faire concorder avec la législation, il serait souhaitable d'instaurer une I.A.T. (pour les agents de catégorie C et B jusqu'à l'IB 380) et une Indemnité d'Exercice de Mission pour l'ensemble de la filière administrative. Cette modification ne modifiera les salaires que dans une très faible mesure (augmentation de 53,37 € pour l'ensemble des agents concernés).

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**- Exonération de la T.E.O.M. pour le local désaffecté de M. UZAC à Cassagnabère :**

Monsieur le Président explique que Monsieur UZAC, qui était propriétaire d'un local commercial à Cassagnabère-Tournas a cessé son activité et, en conséquence, souhaiterait ne plus être taxé en tant que local professionnel au titre de la T.E.O.M. En l'occurrence, c'est à la CCCA, qui perçoit la Taxe Professionnelle, de délibérer pour son exonération.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**- Approbation des plans de zonages pour l'assainissement :**

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des communes de la CCCA a délibéré pour approuver le plan de zonage de l'assainissement ainsi que l'enquête du commissaire enquêteur. Il appartient désormais à la CCCA de délibérer elle-même pour approuver l'ensemble.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président rappelle sa volonté de réunir l'ensemble des secrétaires de mairie avec la Directrice Générale des Services afin d'améliorer les échanges entre la CCCA et les communes du canton.

Après réflexion, la date du jeudi 21 avril à 14 h 00 est retenue.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'idée de créer un logo propre à la CCCA. La société Imprim 31 a été consultée et a réalisé plusieurs propositions dont trois ont été retenues pour être présentées à l'Assemblée. Le choix se fera ultérieurement.

Monsieur le Président rappelle, en ce qui concerne le tri sélectif, qu'un courrier a été distribué à tous les maires afin de connaître le nombre exact de plateformes sur leur commune. A ce jour, l'ensemble des communes est répertorié. Il va s'agir maintenant de faire de même avec les entourages.

Monsieur ESTINES fait remarquer qu'il va falloir penser à désherber les entourages des plateformes.

Monsieur FERAUT l'informe que le désherbage commence la semaine prochaine et demande à ce que les maires fournissent la liste des emplacements à désherber.

Monsieur SOULA met en garde contre le retard pris par le tri sélectif. Il soulève le problème du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2006 que Monsieur CABE devait rédiger. Ce dernier assure qu'il le fera parvenir sous peu.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle ne s'est pas prononcée sur le projet de musée et qu'il a besoin de son avis pour la suite des événements. La question qui se pose est celle de l'arrêt ou de la poursuite des études en cours. L'Assemblée se prononce de la sorte :

Pour l'arrêt des études : 16

Pour la poursuite des études : 8

Abstention : 4

***L'Assemblée se prononce contre la poursuite des études du musée par 16 voix contre huit et quatre abstentions.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 20.